



QUEST  
INDUSTRIES  
CRÉATIVES

Recherche,  
Formation  
& Innovation  
en Pays de la Loire

# Appel à projets Formation initiale innovante 2017, 2<sup>ème</sup> vague

## CAHIER DES CHARGES

Publié le 11/07/2017

Appel à projets à destination des enseignants-chercheurs, des enseignants et des ingénieurs pédagogiques des établissements partenaires du programme de Recherche-Formation-Innovation Ouest Industries Créatives :

- Soutien d'actions de formation interdisciplinaires et inter-établissements dans le champ des industries créatives en Pays de la Loire.
- Dépôt des dossiers « au fil de l'eau » jusqu'au 31/12/2017, pour des actions se déroulant jusqu'au 30/06/2019.

Contacts :

Toute question est à adresser à :

[rfioc\\_bureau\\_formation@univ-nantes.fr](mailto:rfioc_bureau_formation@univ-nantes.fr)

Ouest Industries Créatives est un programme



Porté par



Co-animé avec



En partenariat avec



CONTEXTE .....	2
INDUSTRIES CRÉATIVES .....	2
OUEST INDUSTRIES CRÉATIVES .....	2
VOLET 'FORMATION, VALORISATION DES COMPÉTENCES, DIFFUSION DE LA CRÉATIVITÉ' .....	3
ORIENTATIONS DE L'APPEL À PROJETS .....	4
BÉNÉFICIAIRES .....	4
MODALITÉS DE SOUTIEN .....	5
CRITÈRES DE SÉLECTION, PROCÉDURE ET CALENDRIER .....	5
CRITÈRES DE SÉLECTION .....	5
PROCÉDURE ET CALENDRIER .....	6

## CONTEXTE

### INDUSTRIES CRÉATIVES

« Les industries créatives représentent un vaste domaine qui associe diverses activités créatives (arts et métiers traditionnels, édition, musique, arts visuels et arts de la scène) à des groupes d'activité à plus forte intensité de technologies et de services (cinéma, télévision, radio, nouveaux médias et création). » (CNUCED, organe des Nations Unies chargé des questions de développement, 2008).

A l'heure où le numérique révolutionne les usages et les économies, les industries créatives font évoluer leurs pratiques, leurs modes de diffusion et de financement. Facteur de différenciation, elles sont promises à un bel essor alors que la qualité de l'expérience vécue en lien avec une marque, un produit ou un service devient un élément clé d'attractivité. Elles sont désormais sollicitées par d'autres secteurs (tourisme, santé, industrie, service public...) pour apporter un nouveau souffle aux dynamiques d'innovation.

Selon une étude réalisée par l'agence d'urbanisme de l'agglomération nantaise pour le compte du Conseil régional, les Pays de la Loire ont connu une hausse de l'emploi privé dans ce secteur de 7,5 % entre 2017 et 2013 (contre 3,3% dans le reste de l'économie), avec de fortes disparités : +50% pour le numérique, + 1000 emplois privés dans le design, + 25% pour les produits culturels non reproductibles, -20% dans l'édition...

### OUEST INDUSTRIES CRÉATIVES

Lancé en novembre 2015, Ouest Industries Créatives (OIC) fédère 15 partenaires régionaux<sup>1</sup> de la Formation, de la Recherche et de l'Innovation. Porté par l'Université de Nantes et co-animé avec l'École de Design Nantes Atlantique, ce programme interdisciplinaire place les disciplines créatives (art, design, architecture) à l'intersection des sciences humaines et sociales et des sciences du numérique et de l'ingénieur.

Le positionnement du RFI OIC s'appuie sur l'expérimentation autour de l'expérience et des usages pour concevoir de nouveaux produits, services, espaces et dispositifs pensés pour (et avec l'utilisateur). Il s'agit de penser, valider et mûrir les expériences d'usages dans un contexte où le numérique révolutionne les pratiques et les économies.

<sup>1</sup> **Acteurs de l'innovation/collectivités** : PRI Design'In, SAMOA, Créapolis, Nantes Métropole, Angers Loire Métropole, **Acteurs de la recherche et de la formation** : Université d'Angers, Université du Maine, Université de Nantes, L'Alliance (École Centrale de Nantes, Audencia, SciencesCom, Ensa Nantes), ESBA-TALM, École de Design Nantes Atlantique ; **Acteurs de la création et de la diffusion** : Stereolux.

Cela concerne notamment quatre domaines d'activité stratégiques (DAS) :

- Économie culturelle, patrimoine et tourisme,
- Espaces, paysage et modes de vie,
- Médias, image et transmédia,
- Santé, bien-être et mieux-vivre.

Le RFI OIC s'organise en 3 volets complémentaires : 'Recherche et appui à l'expérimentation', 'Formation, valorisation des compétences et diffusion de la créativité', 'Internationalisation'.

## VOLET 'FORMATION, VALORISATION DES COMPÉTENCES ET DIFFUSION DE LA CRÉATIVITÉ'

Ce volet a pour ambition de construire des parcours de formations innovants et pertinents pour les industries créatives, de développer largement les compétences créatives dans d'autres cursus de formation (formation initiale) et dans l'ensemble des filières économiques (formation continue), ainsi que de renforcer la visibilité globale des industries créatives ligériennes.

L'ambition du volet 'Formation - Valorisation - Diffusion ' devrait se traduire en 2020 par :

- le développement d'une offre de formation initiale innovante qui aidera les établissements à monter des parcours de formation coordonnés et des doubles diplômes
- la structuration du pôle des industries créatives ligérien et sa mise en visibilité à travers la coordination annuelle d'un concours étudiant régional : le 'Challenge Créatif'
- la mise en place d'une offre de formation continue à travers la création d'une 'Creative School'

Pour la mise en œuvre de cette feuille de route, en plus des engagements des établissements, un ensemble d'outils financiers seront mobilisés : projets Europe Créative, Erasmus +, Programme d'Investissement d'Avenir, appels à projets régionaux...

Trois types de collaborations inter-établissements seront soutenues par le RFI OIC d'ici 2020 :

- Montage de doubles diplômes et co-diplômation sur des thématiques innovantes
- Projets de coopération au sein de parcours existants, par exemple : un semestre dédié à des projets étudiants interdisciplinaires
- **Projets courts interdisciplinaires (objet du présent appel)** : marathons créatifs, hackathons, compétitions en temps limités, séminaires collaboratifs ou tout autre type de projet commun développé par plusieurs établissements

L'appel à projets Formation initiale innovante 2017 a résulté, en première vague, dans le soutien de plusieurs projets visibles ici : <http://www.univ-nantes.fr/demarche-recherche-formation-innovation/5-nouveaux-projets-de-formation-initiale-innovante-pour-le-rfi-ouest-industries-creatives-1519355.kjsp>

# ORIENTATIONS DE L'APPEL À PROJETS

**Cet appel à projets soutient des projets courts, inédits, à la croisée des disciplines créatives (art, design, architecture) et des sciences du numérique, de l'ingénieur et/ou des sciences humaines et sociales. Il vise la mise en place de modules de formation communs à plusieurs établissements partenaires du RFI OIC, explorant une hybridation des compétences inhérente aux métiers de «demain».**

Les projets retenus, se déroulant sur un semestre maximum, auront convaincu de leur capacité à :

- Promouvoir l'émergence et la diffusion de pédagogies innovantes basées sur la rencontre d'étudiants de différentes disciplines autour d'un objet commun ;
- Faire émerger de nouveaux champs de compétences par des collaborations entre disciplines créatives et sciences humaines et sociales et/ou sciences du numérique et de l'ingénieur. Sont plutôt attendus des consortiums incluant l'une des trois écoles suivantes : l'École de Design Nantes Atlantique, l'École supérieure des Beaux-Arts Tours-Angers-Le Mans (sites d'Angers et du Mans) et l'École nationale supérieure d'Architecture de Nantes ;
- Soutenir de nouvelles synergies entre établissements ou accompagner des modules interétablissements existants, s'inscrivant dans un processus diplômant. Dans le cas de modules préexistants, ceux-ci doivent être significativement étendus ou transformés (internationalisation, réalisation de prototypes...);
- Préfigurer le montage de parcours de formations coordonnées et/ou de doubles diplômes ;
- Soutenir le développement des relations entre formation et monde socio-économique et institutionnel.

## **Le RFI OIC facilite le montage de consortiums et de modules de formation :**

- Accès à une liste de formations, sur demande, qui permet d'effectuer une recherche de partenaires ;
- Possibilité d'envoyer une lettre d'intention (1 page maximum) décrivant le projet et les partenaires, pour avoir un premier avis de la commission 'Formation – Valorisation - Diffusion' ;
- Réponse aux questions, par mail ([rfioic\\_bureau\\_formation@univ-nantes.fr](mailto:rfioic_bureau_formation@univ-nantes.fr)) sur la recherche de partenaires, la thématique choisie...

Patrick Le Callet, Directeur scientifique

Jocelyne Le Boeuf, Directrice scientifique

Yannick Prié, Référent 'Formation - Valorisation - Diffusion' au Bureau

Élodie Jarrier, Référente 'Formation - Valorisation - Diffusion' au Bureau

Lucile Colombain, Directrice opérationnelle

Pauline Pigeon, Chargée de mission formation

## BÉNÉFICIAIRES

Le projet sera porté par un établissement d'enseignement supérieur partenaire du RFI OIC : Universités d'Angers, de Nantes, Le Mans Université, l'Alliance (ENSA Nantes, Ecole Centrale de Nantes, Audencia, Sciences Com), l'ESBA-TALM et l'École de Design Nantes Atlantique, en partenariat avec au moins un autre de ces établissements.

Le nouveau module peut nécessiter l'apport de compétences spécifiques non fournies par le cercle d'établissements partenaires du RFI OIC. Dans ce cas, un établissement extérieur au cercle du RFI OIC peut faire office de second partenaire du consortium.

D'autres partenaires académiques régionaux pourront être associés et bénéficier du soutien financier (la prise en charge de certaines de leurs dépenses par l'établissement gestionnaire est autorisée).

Enfin, il est possible d'inclure des partenaires académiques extra-régionaux et des partenaires non académiques intra- et extra-régionaux, qui ne pourront bénéficier du soutien financier.

# MODALITÉS DE SOUTIEN

Le soutien du RFI OIC au projet se fera selon deux modalités :

1/ Soutien méthodologique et logistique de la chargée de mission formation OIC (aide à la coordination, valorisation du projet de formation) ;

2/ Subvention de l'ordre de 5k€ à 10k€ pouvant être attribuée par projet, en fonction de la demande budgétaire effectuée et de son éligibilité.

## Dépenses éligibles :

Dans la limite du budget alloué, le RFI OIC financera les dépenses éligibles suivantes :

- les consommables et le petit matériel ;
- les frais de mission, de déplacement, de séjour dans un établissement extérieur ;
- les salaires et charges sociales des personnels contractuels liés à la mise en place du nouveau module (surcoût par rapport à un module standard existant - ex : conception du module par un ingénieur pédagogique, coordination générale, communication, administration, etc.)
- les frais d'études, d'analyses, de prestations de services réalisées par des entités extérieures à l'établissement porteur du projet et donnant lieu à facturation, liés à la mise en place du nouveau module (surcoût par rapport à un module standard existant - ex : conception du module par un ingénieur pédagogique, coordination générale, communication, etc.).

## Établissement gestionnaire :

La subvention sera attribuée à l'établissement désigné par le porteur du projet. Celui-ci prendra en charge sa coordination technique ainsi que sa gestion administrative et financière.

## Contributions des établissements :

Les établissements partenaires du RFI OIC, qui sont engagés par convention de partenariat à soutenir les actions du programme, devront apporter leur contribution, notamment sous la forme d'une décharge de service. Ce soutien est à expliciter à travers les courriers rédigés par les établissements (cf dossier de candidature).

# CRITÈRES DE SÉLECTION, PROCÉDURE ET CALENDRIER

## CRITÈRES DE SÉLECTION

- **Critères d'admissibilité :**
  - Validation de l'action par des crédits ECTS ;
  - Adéquation du projet avec le périmètre thématique et la feuille de route du RFI OIC ;
  - Implication à minima de 2 établissements d'enseignement supérieur partenaires du RFI OIC.
- **Critères d'évaluation indicatifs :**
  - Caractère original du projet et prise de risque (justifier la rupture avec l'existant) ;
  - Production de croisements inédits permettant de préfigurer de nouvelles formations ou de nouveaux parcours sur des sujets émergents ;
  - Impact attendu en termes de visibilité, de rayonnement académique et de positionnement national et international ;
  - Pertinence et complémentarité du consortium ;
  - Collaboration avec l'École de Design Nantes Atlantique, l'ESBA-TALM ou l'ENSA Nantes ;
  - Cofinancement des projets ;

- Rayonnement et pertinence des actions de valorisation/communication ;
- Expression d'objectifs pédagogiques croisés entre les établissements et évaluation de ces derniers par (notamment) les étudiants et des tiers externes ;
- Justification de l'adéquation entre objectifs et moyens demandés.
- Une attention particulière sera accordée à la qualité rédactionnelle du dossier, et à la présence de l'ensemble des informations demandées, d'ordre scientifique, administratif et financier.

## PROCÉDURE ET CALENDRIER

<b>1</b>	<b>Dépôt des dossiers</b>	Au fil de l'eau, d'ici le 31/12/2017 avant minuit
<b>2</b>	<b>Notification de décision</b>	Au fil de l'eau, au maximum 2 mois après le dépôt

- **Envoi du dossier :**

- Le dossier de candidature doit être rédigé à partir des trames figurant en annexe, en veillant à ce que toutes les rubriques soient bien renseignées.
- Les éléments sont à adresser à la commission 'Formation - Valorisation - Diffusion' en version électronique, à l'adresse suivante : [rfioic\\_bureau\\_formation@univ-nantes.fr](mailto:rfioic_bureau_formation@univ-nantes.fr)
- Le dossier est à déposer par le porteur de projet, avec visas de l'établissement gestionnaire et des établissements partenaires.
- Les dossiers sont à adresser en un seul fichier de format PDF d'une taille maximale de 3 Mo.

- **Évaluation des projets :**

La sélection des projets 'OIC simple' sera réalisée par la commission 'Formation - Valorisation - Diffusion' du Bureau exécutif du RFI OIC.

- **Attribution des subventions :**

Les subventions seront versées dans un délai de 2 mois suivant la signature de la convention (hors vacances scolaires).

- **Gestion administrative et financière :**

- La subvention sera attribuée à un établissement unique qui prendra en charge la gestion administrative et financière du projet.
- 80% de la subvention seront versés en une fois en début de projet, le solde à son issue sur présentation du bilan financier et des justificatifs de dépenses.
- Les modalités exactes de versement seront précisées dans la convention de financement.

- **Suivi et évaluation :**

Le coordinateur du projet s'engage à transmettre plusieurs documents au RFI OIC :

- un résumé « grand public » en français et en anglais, dans les 15 jours suivant la notification de sélection du projet,
- un rapport final (maximum 5 pages) accompagné du visa du directeur de l'établissement, dans un délai d'un mois suivant le terme du projet. Il devra être accompagné des pièces justificatives de dépenses.

Les modalités exactes de suivi et de communication seront précisées dans la convention de financement.